

BJ/bt

Le 9 juin 1971

s.B.32.32. Bol, Kusa

Note pour le Chef du DépartementAffaires d'enlèvement concernant des SuissesCas Straessle

n. 216.

Le 5 octobre 1969, M. Willi Straessle, Consul honoraire de Suisse à Cali est attaqué aux abords de cette ville et blessé. Deux personnes qui l'accompagnent sont enlevées. Il s'agit de son fils de 15 ans et de M. Hermann Buff, secrétaire de chancellerie de notre Ambassade à Bogota, détaché temporairement à Cali. ./. Après paiement d'une rançon (voir annexe 1), les deux otages sont libérés le 22 octobre 1969.

Affaire de Zerka

p.B.11.40.1.

Le 6 septembre 1970, des membres du Front Populaire pour la Libération de la Palestine détournent 4 avions de lignes suisse, anglais et américains vers la Jordanie et la République Arabe Unie. Les feddayins, qui demandent l'élargissement de plusieurs Palestiniens emprisonnés, dont les trois auteurs de l'attentat de Kloten, détruisent les appareils qui s'étaient posés à Zerka et libèrent la plus grande partie des passagers, ne conservant ainsi que 54 otages. Ceux-ci sont remis au CICR à la mi-septembre, après que des troubles aient éclaté en Jordanie. La Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Suisse font alors conduire au Caire les sept Palestiniens libérés, conformément à ce qui avait été convenu avec le FPLP.

./.

- 2 -

Cas Bucher

n. 2111.

Le 7 décembre 1970, l'Ambassadeur Bucher est enlevé à Rio de Janeiro par un commando de l'Alliance de Libération Nationale. Après de longues tractations avec les ravisseurs, le gouvernement brésilien libère septante prisonniers politiques et les fait transporter au Chili. L'Ambassadeur Bucher est relâché le 16 janvier 1971.

Cas Milena Sutter

A.B. 32.32. J.

Le 6 mai 1971, la fille d'un homme d'affaires suisse, Milena Sutter, 13 ans, est enlevée à Gênes. Son père, qui est invité par différentes personnes à payer une rançon, essaye en vain de prendre contact avec le véritable ravisseur. Le 20 mai, le corps de la jeune fille est retrouvé dans la mer. La police détient un suspect et poursuit son enquête. Sous chiffre 2, la note ci-jointe au Conseiller fédéral von Moos (annexe 2) donne des indications sur le rôle que le Département et nos représentations en Italie ont joué d'entente avec la famille Sutter dans cette affaire.

./.

Cas Kuser

A.B. 32.32. Bol.

Le 7 juin 1971, M. Alfred Kuser, industriel suisse, est enlevé à La Paz. Selon un télégramme de notre ambassade en Bolivie, une rançon de 30'000 dollars aurait été payée vraisemblablement par la firme dont il est directeur et il aurait été libéré le 8 juin. Le Département s'est abstenu d'indiquer à la presse le montant de la rançon.

Annexes mentionnées

6E